

HOMMAGE ET SERMENT DE FIDELITE PRETE PAR LES CONSULS DE SAINT CHATTES

A NOBLE GUILHAUME DE CAYLAR SEIGNEUR DU DIT LIEU

SOUS LA RESERVE DU DROIT DU ROI

L'an de l'incarnation du Seigneur mille deux cent soixante quatorze et le lendemain des ides de decembre l'illustrissime seigneur Philippe Roi des Français régnant tous présents et à venir que Guillaume de Caylar Seigneur de la villa Sancta Agatha et de son ténement a requis les habitants de la dite villa soussignés de lui rendre la foi et hommage touchant les droits et autres choses qui lui apartiennent et cela sauf le droit du Roi auquel il n'entend préjudicier d'aucune manière en exigeant ladite foi et hommage mais seulement pour conserver à l'avenir ses propres droits savoir rostaing galafres estienne fabre pierre auger pierre donadieu bertrand lunes pierre raynaud guilhem de colombier bernard avesque guilhem de mota guilhem trochaud bertrand ricard raymond fustier bernard de colombier guilhem benedicti fils et guilhem benedicti père pons amalric raymond de suenilis pierre pascal etienne aldemar guilhem trochaud guilhem auger et johannes de montibus guilhem regordi guilhem alazaician raymond granier guilhem donadieu raymond galafres etienne auger guilhem galafres raymond boni guilhem rey durand almaric guilhem rodelli guilhem de fonte pierre de gra bernard de centezolla bertrand pascal guilhem granier pons de vulco johan armandi guilhem negre johan moneri pierre capelli raymond fabre johan garnaudi etienne sabatery durand de boisseron raymond negre raymond de campo durand de colombier bertrand anastasy guilhem de centezolla lesquels ont chacun juré audit guillaume du caylar la foi et hommage à genoux et les mains jointes mises entre les mains dudit guillaume de caïlar ce qu'ils ont fait gratuitement sauf le droit du Roi devant la place de ladite villa au devant de l'église en présence de pierre odonis raymond carrere raymond bonner et dudit guillaume de caïlar qui a promis à ces dits hommes demandant promesse que lui sera pour eux un bon et fidèle seigneur.